

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 9 mai 2023 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin et Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Darllie Pierre-Louis, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier, Vicky Mokas, Michèle Demers, Patricia Lebel et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable.

14 423-05-23 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

14 424-05-23 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 34 et l'ajout des points 7.1, 7.2 et 7.3 tirés de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2023
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 mai 2023
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2023 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Sommet municipal 2023 de la Table des préfets de Lanaudière

- 7.2 Demande d'AMINATE pour les cérémonies des nouveaux citoyens pour l'obtention de leur citoyenneté canadienne en partenariat avec les bureaux des députés fédéraux
- 7.3 Modifications des programmes RénoRégion (PRR) et d'Adaptation de domiciles (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
8. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
12. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2023-2024
13. Renouvellement du contrat de travail du coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
14. Création d'un poste de Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles, adoption de la description de fonction et autorisation d'engagement
15. Création d'un poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique et adoption de la description de fonction
16. Nomination d'une employée au poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique
17. Engagement d'étudiants à titre de « Préposée stagiaire à l'accueil » (poste temporaire) au service du développement économique et touristique
18. Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2023-2024 dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
19. Adoption du cadre de gestion du volet 3 (Signature Innovation) du Fonds régions et ruralité (FRR)
20. Dépôt du Rapport annuel 2022 sur l'application des règlements numéros 146 et 146-1 sur la gestion contractuelle
21. Dépôt du document intitulé Faits saillants 2022
22. Approbation du Plan de visibilité de la campagne estivale 2023
23. Mandat relatif à une étude sur le développement de l'agrotourisme / tourisme gourmand dans la MRC Les Moulins
24. Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
25. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale

entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Cactus Numérique Inc.

26. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Nerd Auto Inc. (coworking)
27. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation Inc.
28. Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc.
29. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion) relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale, autorisation de paiement et abrogation de la résolution numéro 14 227-11-22
30. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-2023-05-45 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
31. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-2023-04-41 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
32. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE La Pirouline de Mascouche relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) (nouvelle installation) et autorisation de paiement
33. Contribution financière au projet du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) en lien avec le financement du corridor nautique de Loisir et Sport Lanaudière
34. Demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réfection du drainage de l'échangeur de la Montée des Pionniers - **Retiré**
35. Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Demande de prolongation de délai
36. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 25 avril 2023
37. Participation à la Fête des récoltes 2023 organisée par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)
38. Adoption de règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147-1 modifiant le RCI numéro 147 relativement à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT)
39. Examen et approbation du Règlement numéro 1085-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de référer explicitement à l'enjeu du logement social à l'orientation 1 du plan d'urbanisme
40. Examen et approbation du Règlement numéro 1089-20 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin de

préciser le contenu du plan d'aménagement paysager, d'ajouter divers critères dans le territoire 1 et d'ajouter des critères d'évaluation pour certaines enseignes dans certains secteurs

41. Examen et approbation du Règlement numéro 1146-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 1146 afin de permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure dans une zone de contrainte à l'égard d'une norme ne portant pas sur une contrainte
42. Examen et approbation du Règlement 1001-340 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines dispositions réglementaires pour faciliter l'interprétation et l'application
43. Parcours d'accompagnement en financement durable
44. Autres sujets
 - 44.1 Autorisation de signature – Représentants de la MRC Les Moulins pour le « clicSÉCUR » de Revenu Québec
45. Période de questions
46. Clôture de la séance

ADOPTÉE

14 425-05-23 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2023

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2023 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 426-05-23 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 mai 2023

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 mai 2023, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 427-05-23 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 au montant de 392 225,46\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Mai 2023 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-34 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 89 515,71\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de

mai 2023 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 428-05-23 Liste des chèques émis au mois d'avril 2023 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours d'avril 2023, pour un montant de 832 938,81\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2023* »).

ADOPTÉE

14 429-05-23 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2023* »).

ADOPTÉE

14 429.1-05-23 Sommet municipal 2023 de la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Sommet municipal sur l'environnement de la Table des préfets de Lanaudière pour favoriser les engagements municipaux dans Lanaudière, lequel se tiendra les 14 et 15 juin 2023 à l'Auberge du Lac Taureau ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Mathieu Traversy, préfet suppléant et Benoit Ladouceur soient et sont autorisés à assister au Sommet municipal sur l'environnement de la Table des préfets de Lanaudière qui se tiendra les 14 et 15 juin 2023. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2621-312, « *Congrès, colloques* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-12 ayant déjà été émis par la résolution numéro 14 313-02-23.

ADOPTÉE

14 429.2-05-23 Demande d'AMINATE pour les cérémonies des nouveaux citoyens pour l'obtention de leur citoyenneté canadienne en partenariat avec les bureaux des députés fédéraux

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite participer financièrement à la tenue des cérémonies d'accueil pour les nouveaux arrivants;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer financièrement à la tenue des cérémonies d'accueil pour les nouveaux arrivants organisés par les bureaux des députés fédéraux de Terrebonne et de Montcalm en partenariat avec AMINATE, pour un

montant de 1000,00\$ pour chacune des cérémonies.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'une somme de 2 000,00\$ à Aminate suite à la tenue desdites cérémonies;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-34.1 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 2 000,00\$, poste budgétaire 2190-341 « Publicité- information », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 429.3-05-23

Modifications des programmes RénoRégion (PRR) et d'Adaptation de domiciles (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris acte des modifications récentes apportées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) au programme RénoRégion (PRR) et au programme d'Adaptation de domiciles (PAD);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est susceptible de traiter un plus grand nombre de demandes en raison des modifications apportées au programme d'Adaptation de domiciles (PAD) ;

CONSIDÉRANT QUE les contributions à la gestion des programmes (CGP) versés à la MRC par la SHQ ne couvrent pas les coûts défrayés par la MRC pour les services professionnels encourus sur les dossiers traités par la firme d'inspecteurs accrédités;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au PAD nécessitent de réviser certaines demandes et que la MRC s'expose à traiter certaines de celles-ci en défrayer une partie des coûts à même ses budgets;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 14 317-02-23, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé à la SHQ de majorer les contributions à la gestion des programmes (CGP) afin de couvrir les honoraires réellement encourus ainsi qu'un supplément de 10% en vue de compenser une partie des frais d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE les contributions à la gestion des programmes (CGP) versées à la MRC entraînent un déficit relié à la gestion du programme;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC réitère sa demande à la SHQ de réviser sa grille de contributions à la gestion des programmes (CGP) en vue de reconnaître le coût réel de traitement des dossiers et de couvrir une partie des frais de gestion reliés à ces programmes.

ADOPTÉE

14 430-05-23

Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 avril 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique

et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 avril 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 431-05-23

Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 3 mai 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 3 mai 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 432-05-23

Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite aux dernières rencontres et en vue de la prochaine rencontre le 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT la présentation d'une vidéo aux membres du conseil de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux dernières rencontres et en vue de la prochaine rencontre le 13 avril 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil prenne acte de la présentation d'une vidéo relative au Plan d'action triennal en immigration.

ADOPTÉE

14 433-05-23

Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 147-09-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente sectorielle avec le Conseil des arts

et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du Programme de partenariat territorial de Lanaudière issu de l'Entente de partenariat territorial ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée prévoit une contribution financière de 20 000,00\$ pour trois (3) ans 2022-2025 de la part de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu du Conseil des arts et des lettres du Québec, les noms des artistes de l'organisme retenus dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre aux artistes retenus, le versement de la part de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions, pour un total de 20 000,00\$ pour l'année 2022-2023, relativement aux projets suivants et autorise la transmission aux artistes retenus, de leur montant respectif, le tout, dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :

Présenté par	Subvention octroyée
Monsieur Olivier Lamarre	Pour un montant total de : 10 000,00\$
Madame Stéphanie Lagueux	Pour un montant total de : 10 000,00\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-985 « *Conseil des arts et des lettres du Québec* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 434-05-23

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2023-2024 à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sont de 100,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2023-2024 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 100,00\$.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-36 émis par le directeur général

et greffier-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 435-05-23

Renouvellement du contrat de travail du coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 335-05-18, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé monsieur Yves Phaneuf à titre d'employé contractuel, au poste de coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord pour une période de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de monsieur Yves Phaneuf prendra fin le 3 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de monsieur Yves Phaneuf ne se renouvelle pas automatiquement;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) lors de sa rencontre du 15 juin 2022 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement du contrat de travail de monsieur Yves Phaneuf pour une durée de 5 ans, à partir du 4 juin 2023, aux mêmes termes et conditions de travail énumérées audit contrat.

ADOPTÉE

14 436-05-23

Création d'un poste de Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles, adoption de la description de fonction et autorisation d'engagement (amendée par la résolution numéro 14 722-01-24)

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'engagement d'un Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles d'ici à la prochaine séance du conseil de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 10, soit et est créé, et ce, à compter du 9 mai 2023.

QUE la description de fonctions relative au poste de Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 10 de la grille salariale.

ADOPTÉE

14 437-05-23

Création d'un poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique et adoption de la

description de fonction

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 4, soit et est créé, et ce, à compter du premier jour de la première période de paye 2023.

QUE la description de fonctions relative au poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

14 438-05-23

Nomination d'une employée au poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 443-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Nancy Chapman au poste d'agent de communication (classe 2), et ce, à la suite de la mise en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 14 067-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la modification de l'horaire de travail de madame Nancy Chapman.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 14 437-05-23, le conseil de la MRC Les Moulins a créé un poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique ;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer madame Nancy Chapman à titre de titulaire du poste d'Agent (e) de bureau et d'accueil touristique ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nancy Chapman soit et est nommée Agent (e) de bureau et à d'accueil touristique de la MRC Les Moulins à raison de 34 heures par semaine, et ce, à compter du premier jour de la première période de paye 2023. La rémunération sera établie à la classe 4, débutant à l'échelon 5. Les changements d'échelon se feront au premier jour de la première période de paye de chaque année.

QUE la résolutions numéros 11 445-08-18 et 14 067-06-22, demeurent en vigueur à l'exception du nouveau titre, de la nouvelle description de fonction et de la nouvelle classe salariale.

ADOPTÉE

14 439-05-23

Engagement d'étudiants à titre de « Préposée stagiaire à l'accueil » (poste temporaire) au

service du développement économique et touristique

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé stagiaire à l'accueil au service du développement économique et touristique durant la période estivale pour un maximum de 690 heures pour les deux (2) postes, au salaire horaire de 18,00\$;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement des étudiantes suivantes aux postes de Préposées stagiaires à l'accueil au service du développement économique et touristique pour la période estivale, à compter du 14 juin 2023, pour un maximum de 690 heures pour les deux postes, au taux horaire de 18,00\$:

1. Annabelle Boudreault
2. Marie-Neige Vallée-Flibotte

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

14 440-05-23

Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2023-2024 dans le cadre de l'Entente relative au volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2023-2024, déposer celles-ci sur son site Internet et les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les Priorités d'intervention pour l'année 2023-2024, lesquelles sont jointes à la présente résolution, soient et sont adoptées et déposées sur le site Internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC» du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et des Priorités d'intervention pour l'année 2023-2024 soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

14 441-05-23

Adoption du cadre de gestion du volet 3 (Signature Innovation) du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC et le MAMH dans le cadre du volet 3 du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter un cadre de gestion dans les 150 jours suivant la signature de l'entente susmentionnée, soit avant le 12 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 256-12-22, le conseil de la MRC a mis en place un comité directeur dans le cadre de l'Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales (MAM) relativement au Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT le cadre de gestion élaboré avec le soutien du comité directeur;

COINSIDÉRANT le dépôt du document en date du 9 mai comprenant un résumé du projet, les paramètres du cadre de gestion ainsi que les principaux éléments du plan d'action;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le cadre de gestion du projet « signature innovation », joint à la présente résolution, tel que recommandé par le comité directeur.

ADOPTÉE

14 442-05-23 Dépôt du Rapport annuel 2022 sur l'application des règlements numéros 146 et 146-1 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Rapport annuel 2022 sur l'application des règlements numéros 146 et 146-1 sur la gestion contractuelle sur la gestion contractuelle soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 443-05-23 Dépôt du document intitulé Faits saillants 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le document intitulé Faits saillants 2022;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé Faits saillants 2022 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 444-05-23 Approbation du Plan de visibilité de la campagne estivale 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé Plan de visibilité de la campagne estivale 2023 dans le cadre de la Campagne touristique estivale;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé Plan de visibilité de la campagne estivale 2023, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

14 445-05-23

Mandat relatif à une étude sur le développement de l'agrotourisme / tourisme gourmand dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite effectuer une étude sur le développement de l'agrotourisme/Tourisme gourmand sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme LJM Conseil, datée du 19 avril 2023 au montant de 13 824,60\$, excluant les taxes, pour une telle étude ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme LJM Conseil pour une étude sur le développement de l'agrotourisme/Tourisme gourmand sur le territoire de la MRC Les Moulins, pour un montant de 13 824,60\$, excluant les taxes, conformément à la soumission de ladite firme datée du 19 avril 2023.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les moulins autorise les paiements à l'entreprise susmentionnée selon les termes et modalités prévus dans l'offre de service soit :

- 35 % du budget en début de mandat, dès l'acceptation de l'offre de service;
- 35 % du budget après l'étape de la « Réunion de travail avec les responsables du mandat au sein de la MRC »;
- 30 % du budget en fin de mandat, après l'étape de présentation du rapport final.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-37 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 13 824,60\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 446-05-23

Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Kate Primeau de la Ville de Terrebonne, par monsieur Charles Thériault, directeur du développement économique de la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Charles Thériault, directeur du développement économique de la Ville de Terrebonne, soit et est nommé, afin d'être représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

14 447-05-23 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Cactus Numérique Inc.

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Cactus Numérique Inc;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Cactus Numérique Inc.

ADOPTÉE

14 448-05-23 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Nerd Auto Inc. (coworking)

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Nerd Auto Inc.;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Nerd Auto Inc.

ADOPTÉE

14 449-05-23 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Siga Automation Inc.

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l’entreprise Siga Automation Inc.;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Siga Automation Inc.

ADOPTÉE

14 450-05-23 Autorisation de signature – Addenda à la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Rhinorange Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 044-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale avec l’entreprise Rhinorange Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Rhinorange Inc. souhaite ajouter 64 pieds carrés à sa superficie louée ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinorange Inc. afin d'ajouter 64 pieds carrés à sa superficie louée, et ce, à compter du 1er juin 2023.

ADOPTÉE

14 451-05-23

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion) relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale, autorisation de paiement et abrogation de la résolution numéro 14 227-11-22

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 879-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 938-04-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612943 Canada Inc. (X3R Propulsion) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale et que par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 738-01-22, le conseil de la MRC Les Moulins a amendé le document intitulé du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 8612-2943 Canada Inc. X3R Propulsion est admissible au Programme d'aide à l'innovation de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 8612-2943 Canada Inc. X3R Propulsion désire s'adjoindre des expertises externes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée à l'entreprise 8612-2943 Canada Inc. X3R Propulsion par l'entreprise Munger Innovation Inc., au montant maximum de 15 000,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 14 227-11-22;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise 8612-2943 Canada Inc. X3R Propulsion au Programme d'aide à l'innovation InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 8612-2943 Canada Inc. X3R Propulsion relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : 75% des honoraires

des interventions avant taxes, et ce, pour un montant maximum de 7 500 \$, le tout, selon les paramètres du Programme d'aide à l'innovation. Ce versement maximum de 7 500,00\$ sera effectué au terme du mandat après la présentation d'un rapport final et de la preuve de paiement des honoraires de 15 000,00\$ et lorsque toutes les conditions prévues à la convention auront été remplies.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-38 émis par le directeur général et greffier -trésorier pour un montant ne dépassant pas 7 500,00\$, excluant les taxes, « Fonds d'aide à l'innovation (FAI) », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 452-05-23

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-2023-05-45 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22 et 14 182-10-22, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 200 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-2023-05-45 du comité d'investissement commun (CIC), d'une entreprise spécialisée dans la location des espaces de travail appelé « Coworking »;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 200 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2023-05-45 du comité d'investissement commun (CIC) pour une entreprise spécialisée dans la location des espaces de travail appelé « Coworking » et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 200 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2023-39 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 453-05-23

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-2023-04-41 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22 et 14 182-10-22, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 25 000,00\$, autorisé par

la résolution numéro CIC-2023-04-41 du comité d'investissement commun (CIC), d'une entreprise offrant des services éducatifs de garde à la petite enfance ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 25 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-2023-04-41 du comité d'investissement commun (CIC) pour une entreprise offrant des services éducatifs de garde à la petite enfance et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2023-40 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 454-05-23

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et le CPE La Pirouline relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) (nouvelle installation) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 777-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 028-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 453-05-23, le conseil de la MRC Les Moulins a entériné un financement FLI du comité d'investissement commun (CIC) et autorisé la signature d'une convention de prêt ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE La Pirouline, est admissible au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 4 700,00\$;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité du CPE La Pirouline au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et le CPE La Pirouline relativement au Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES) ou tout autre document requis pour donner effet à

la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 4 700,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-41 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant maximum de 4 700,00\$ excluant les taxes, « *Fonds Entreprises d'économie sociale (FEES)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 455-05-23

Contribution financière au projet du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) en lien avec le financement du corridor nautique de Loisir et Sport Lanaudière

CONSIDÉRANT le projet du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) dans le cadre du Corridor nautique de Loisir et Sport Lanaudière (LSL);

CONSIDÉRANT qu'un financement local correspondant à 20% du projet permettait à LSL de compléter un montage financier avec les gouvernements fédéral et provincial;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 14 106-08-22, la MRC Les Moulins a confirmé sa participation financière à titre de partenaire local avec une contribution financière de 47 309,00\$;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente intervenue entre le GPAT et LSL en décembre 2022 confirmant les termes du projet visant notamment à doter le GPAT d'infrastructures, d'aménagements, d'équipements ou de véhicules requis pour les pratiques de plein air;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une aide financière par une subvention de 47 309,00\$ au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour le projet réalisé dans le cadre du Corridor nautique de LSL et que les paiements suivants soient versés au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) selon le calendrier suivant :

- 17 741,00\$ avec l'adoption de la présente résolution;
- 11 827,00\$, en juillet 2023;
- 17 741,00\$, à l'automne 2024, après le dépôt à la MRC Les Moulins, d'une reddition de compte finale;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins sensibilise le GPAT à favoriser l'électrification de ses véhicules et appareils et que l'organisme procède à une évaluation d'opter pour une navette électrique, en cours ou au terme de ce projet, en remplacement de la navette à essence financée dans le cadre du projet.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-42 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 47 309,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-994. « *Loisir et sport Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 456-05-23

Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Demande de prolongation de délai

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 503-03-20, le conseil de la

MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 084-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) afin de reporter la date limite pour le dépôt dudit plan ;

CONSIDÉRANT QU'un report de la date limite pour le dépôt du PRMHH devrait prochainement être annoncé de façon officielle par le ministère de l'Environnement, il y a lieu pour la MRC Les Moulins de demander de pouvoir bénéficier d'une prolongation de délai pour le dépôt de son PRMHH ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de pouvoir bénéficier d'une prolongation de délai pour le dépôt de son PRMHH, et ce, jusqu'au 16 décembre 2023.

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à l'Entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) afin de reporter la date limite pour le dépôt dudit plan, le cas échéant, ainsi que tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 457-05-23 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 25 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 25 avril 2023;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 25 avril 2023, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 458-05-23 Participation à la Fête des récoltes 2023 de la Ville de Terrebonne organisée par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)

CONSIDÉRANT la Fête des récoltes organisée par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) qui se tiendra le 23 septembre 2023 à compter de 10h00 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soutenir la tenue de la Fête des récoltes 2023 de la Ville de Terrebonne :

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole (CCA) a émis des recommandations lors de sa rencontre du 25 avril 2023 ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer financièrement pour un montant de 9 000,00\$ à la Fête des récoltes 2023 de la Ville de Terrebonne organisée par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), laquelle se tiendra les 23 septembre 2023.

QU'un certificat de disponibilité de crédit n° 2023-43 soit émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 9 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 «*Publicité – Information*».

ADOPTÉE

14 459-05-23

Adoption de règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147-1 modifiant le RCI numéro 147 relativement à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 335-02-23, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147-1 modifiant le RCI numéro 147 relativement à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 373-03-23, le projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147-1 modifiant le RCI numéro 147 relativement à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) a été adopté ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147-1 modifiant le RCI numéro 147 relativement à la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT).

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil du moins soixante-douze (72) heures avant le début de la présente séance.

ADOPTÉE

14 460-05-23

Examen et approbation du Règlement numéro 1085-10 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de référer explicitement à l'enjeu du logement social à l'orientation 1 du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1085-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de référer explicitement à l'enjeu du logement social à l'orientation 1 du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 109.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1085-10 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin de référer explicitement à l'enjeu du logement social à l'orientation 1 du plan d'urbanisme.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 461-05-23

Examen et approbation du Règlement numéro 1089-20 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin de préciser le contenu du plan d'aménagement paysager, d'ajouter divers critères dans le territoire 1 et d'ajouter des critères d'évaluation pour certaines enseignes dans certains secteurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1089-20 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin de préciser le contenu du plan d'aménagement paysager, d'ajouter divers critères dans le territoire 1 et d'ajouter des critères d'évaluation pour certaines enseignes dans certains secteurs ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089-20 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin de préciser le contenu du plan d'aménagement paysager, d'ajouter divers critères dans le territoire 1 et d'ajouter des critères d'évaluation pour certaines enseignes dans certains secteurs.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 462-05-23

Examen et approbation du Règlement numéro 1146-1 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 1146 afin de permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure dans une zone de contrainte à l'égard d'une norme ne portant pas sur une contrainte (*Abrogée par la résolution numéro 14 500-06-23*)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le Règlement numéro 1146-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 1146 afin de permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure dans une zone de contrainte à l'égard d'une norme ne portant pas sur une contrainte;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1146-1 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 1146 afin de permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure dans une zone de contrainte à l'égard d'une norme ne portant pas sur une contrainte.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 463-05-23

Examen et approbation du Règlement 1001-340 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines dispositions réglementaires pour faciliter l'interprétation et l'application

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement 1001-340 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires pour faciliter l'interprétation et l'application;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement 1001-340 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires pour faciliter l'interprétation et l'application.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 464-05-23

Parcours d'accompagnement en financement durable

CONSIDÉRANT l'offre de formation offerte par le Centre québécois de développement durable (CQDD) dans le cadre d'un nouveau parcours d'accompagnement en financement durable;

CONSIDÉRANT QUE ce parcours est conçu pour les services et organismes de développement économique en vue d'augmenter les compétences des professionnels dans l'évaluation des projets et demandes de financement en intégrant les facteurs ESG dans les analyses et l'accompagnement;

CONSIDÉRANT l'appel d'intérêt lancé par le CQDD en vue de constituer une première cohorte de participants à ce parcours;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins entend intégrer la transition écologique dans ses pratiques d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins a soulevé un intérêt pour y participer;

CONSIDÉRANT QUE le CQDD confirmait le 3 mai que la MRC est présélectionnée pour suivre ce parcours;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil est requise pour confirmer l'engagement de la MRC à l'égard de cette démarche.

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil confirme l'engagement de la MRC Les Moulins dans la démarche du parcours d'accompagnement en financement durable en vue de développer les compétences de ses conseillers aux entreprises et en financement.

ADOPTÉE

14 465-05-23

Autorisation de signature – Représentants de la MRC Les Moulins pour le « clicSÉCUR » de Revenu Québec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les représentants de la MRC Les Moulins pour le « clicSÉCUR » de Revenu Québec et de les autoriser à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin.

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier et madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (ci-après le représentants), soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question.

14 466-05-23 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe